

même que la ligne de conduite raciste suivie en Afrique du Sud, sans parler de la querelle continue entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire, sans parler non plus des relations hostiles entre les Cypriotes d'origine grecque et d'origine turque, tout cela donne à réfléchir.

L'an dernier, le Conseil a consacré 40 pour cent de son temps à la question des relations d'Israël avec la Syrie et la Jordanie, et un quart à la question de la situation en Rhodésie. L'année précédente, il avait dû consacrer une grande partie de ses débats à la situation au Cachemire et à la situation en République Dominicaine, mais n'avait pas eu à envisager la situation au Moyen-Orient. Le Conseil est donc prisonnier des événements dans une certaine mesure.

Il reste plus de 60 questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, et toutes se rattachent éventuellement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, bien que beaucoup soient en sommeil. Pour prendre l'exemple le plus frappant, la situation au Vietnam demeure inscrite à l'ordre du jour du Conseil bien qu'elle n'ait pas été discutée depuis plus d'un an, car aucun accord ne s'est produit à l'intérieur du Conseil sur les initiatives que les Nations Unies peuvent et doivent prendre pour amener la paix dans ce pays malheureux.

Tout en reconnaissant que le Conseil réagit généralement devant les événements plutôt qu'il n'en modère le cours, on doit aussi admettre qu'une utilisation constructive du Conseil dépend du sérieux avec lequel les gouvernements envisagent leurs obligations dans le cadre de la Charte. Ce n'est pas rendre service à la cause de la paix internationale que de traiter les Nations Unies comme un substitut pour la tâche des négociations directes, ou d'utiliser l'Organisation pour donner de la publicité à des accusations qu'il est impossible de vérifier. Avant d'envisager l'examen d'un sujet, le Conseil de sécurité devrait absolument, à mon avis, être convaincu que la question met en danger la paix internationale et que les parties intéressées ont exploré tous les moyens pacifiques de régler le différend.

Quel que soit le sujet à l'étude, le Canada adoptera une position qui s'harmonise avec son attitude traditionnelle de ferme partisan des principes de la Charte des Nations Unies et du renforcement de l'organisation.

Nous agissons indépendamment et au meilleur de notre jugement, en tenant compte évidemment de nos relations spéciales avec nos alliés qui sont membres du Conseil, de nos liens à l'intérieur du Commonwealth et de nos intérêts de nation qui est tournée à la fois vers l'Atlantique et vers le Pacifique. Nous tiendrons également compte de nos responsabilités en tant que membre des Commissions internationales de contrôle dans les États de l'Indochine, et en tant que participants de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et de la Force des Nations Unies à Chypre. Ces responsabilités influenceront nos attitudes, mais ne diminueront certainement pas notre ferme intention de participer activement à la recherche de solutions des différends en cause.

Nous serons conscients de l'importance de la découverte d'un terrain d'entente entre les membres permanents du Conseil, entente qui doit